



Tel : 09 70 21 22 41

**PISCINE
LA PLANCHETTE**
DINAN AGGLOMÉRATION

accueil.planchette@dinan-agglomeration.fr

IMPRIMÉ D'INSCRIPTION POUR STAGE DE NATATION
PISCINE LA PLANCHETTE – ÉTÉ 2026

Je soussigné (e),

NOM, PRÉNOM : _____

Nom et prénom du jeune pour les cours enfants : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

COMMUNE : _____

EMAIL (OBLIGATOIRE) : _____

TEL 1 : _____ TEL 2 : _____

TRAITEMENT MEDICAL ou INFORMATION DE SANTE : _____

☐ Je certifie être bénéficiaire d'une assurance couvrant les risques de responsabilité civile

NOM DE LA COMPAGNIE ET N° DE POLICE : _____

STAGE DE NATATION POUR ENFANTS (à partir de 6 ans) PENDANT LES VACANCES ÉTÉ 2026

Cours de natation sous forme de 5 cours par semaine (du lundi au vendredi sauf semaine 29)

42€45 Dinan Agglomération / 47€50 Hors Dinan Agglomération

Les inscriptions sont validées après réception du dossier accompagné du règlement.

TOUT NIVEAUX 14h00 à 14h45
☐ <u>Semaine 28</u> du 6 Juillet au 10 Juillet
☐ <u>Semaine 29</u> du 14 Juillet au 18 Juillet (Le mardi férié est décalé au samedi 18 juillet à 14h00)
☐ <u>Semaine 30</u> du 20 juillet au 24 Juillet
☐ <u>Semaine 31</u> du 27 Juillet au 31 Juillet
☐ <u>Semaine 32</u> du 3 Aout au 7 Août
☐ <u>Semaine 33</u> du 10 Aout au 14 Août
☐ <u>Semaine 34</u> du 17 Aout au 21 Août
☐ <u>Semaine 35</u> du 24 Aout au 28 Août

MERCI DE RENDRE VOTRE DOSSIER (*avec les règles particulières*) **COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ**

Le règlement s'effectue à l'accueil de la piscine, lors de l'inscription

Chèque bancaire à l'ordre de " Régie Piscine Planchette "



Tel : 09 70 21 22 41

**PISCINE
LA PLANCHETTE**
DINAN AGGLOMÉRATION

accueil.planchette@dinan-agglomeration.fr

REGLES PARTICULIERES S'APPLIQUANT A L'ACTIVITE COURS DE NATATION

ARTICLE 1

Seront prévues des séances de rattrapage en cas de problèmes techniques ou d'absence du maître-nageur.

ARTICLE 2

Les inscriptions se font exclusivement à partir du formulaire joint. La carte personnalisée devra être scannée à la borne de la piscine à chaque cours.

ARTICLE 3

Seront prévues des séances de rattrapage (dans l'année scolaire en cours) en cas de problème médical dûment justifié par un certificat médical.

ARTICLE 4

La carte :

- Donne l'accès aux cours, sans droit d'entrée exigible.
- Elle est nominative.
- Elle est strictement personnelle.
- Elles ne peuvent en aucun cas être vendues, cédées, prêtées ou louées par le titulaire. Dans le cas contraire, l'abonnement sera immédiatement interrompu et l'abonné perdra son droit d'accès sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

La carte devra être restituée à la fin du stage de natation. En cas de perte, une nouvelle carte sera facturée au tarif en vigueur.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service sport, enfance et jeunesse de Dinan Agglomération aux fins de :

La gestion et suivi des inscriptions aux cours,

La gestion des cartes d'adhésion

La facturation du service.

Le traitement est fondé sur l'application du contrat entre vous et Dinan Agglomération.

Ces informations sont conservées pendant une durée de 1 an à compter de votre inscription. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont :

Le service sport enfance- jeunesse,

Les encadrants des cours et agents d'accueil des piscines,

Le service Finances de DINAN Agglomération,

Le Trésor Public Dans le cadre de la maintenance la société ELISATH est susceptible d'avoir accès à la base de données des abonnés.

Dinan Agglomération pourra également être amené à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du service sport enfance jeunesse, par courrier postal à cette adresse, Dinan Agglomération service sport enfance jeunesse, 8 boulevard Simone Veil 22100 Dinan ou par mail à cette adresse m.collin@dinan-agglomeration.fr

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL.

Le Délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse : cil@cdg22.fr »

DATE & SIGNATURE